

¹ 13^e édition des Rencontres internationales Althémis le 9 octobre 2025



PASCAL JULIEN-SAINT-AMAND
notaire à Paris et président du Groupe Althémis



BERTRAND SAVOURÉ
notaire à Paris et vice-président du Groupe Althémis



Chaque année en octobre, depuis 13 ans, le groupe notarial Althémis anime un rendez-vous unique associant des spécialistes internationaux reconnus de la planification successorale transnationale, dont LexisNexis est le partenaire. L'événement s'adresse à tous les praticiens désireux d'identifier les points d'attention et de trouver des solutions sécurisées pour leurs clients. Ce sont les notaires bien sûr, mais aussi les banquiers privés, *family offices*, avocats, conseillers en gestion de patrimoine, assureurs, et experts-comptables. Bertrand Savouré et Pascal Julien-Saint-Amand organisent et animent ces Rencontres internationales. Ils répondent à nos questions sur la 13^e édition, qui se tient à Paris le jeudi 9 octobre prochain.

Rédaction : 1. Quels sont les principaux enjeux liés à la mobilité internationale ?

Althémis : Les principaux enjeux liés à la mobilité internationale résident dans la coexistence de plusieurs systèmes fiscaux et juridiques. Il est donc nécessaire, pour les praticiens, d'analyser en amont toutes les règles applicables, qui font parfois appel à des concepts très différents, voire opposés. Cette analyse exige une compréhension précise, facilitée par l'existence d'un réseau solide de partenaires dans chaque pays concerné. Ensuite, il faut résoudre les éventuels conflits entre ces différents systèmes, ce qui constitue l'essence même du droit international. Enfin, il est impératif de concevoir et d'implanter une solution qui soit effectivement opérationnelle

dans chaque juridiction impliquée : c'est le défi de l'ingénierie internationale dans un cadre international.

Rédaction : 2. Pour des personnes qui envisageraient de quitter la France, quels seraient les principaux points d'attention ?

Althémis : La réponse dépend du pays d'arrivée projeté. La mobilité au sein de l'Union européenne est facilitée, civilement par l'existence de règlements européens sur les régimes matrimoniaux et les successions, fiscalement par la signature de conventions bilatérales, ainsi que d'un traitement parfois favorisé, regardez par exemple l'*exit tax*. Une mobilité hors de l'Union européenne nécessitera des adaptations particulières,

liées au système juridique local : droit de *common law*, droit de la charia, etc.

Avec nos intervenants praticiens basés en Italie, en Suisse, en Belgique et aux Émirats Arabes Unis, nous échangerons sur les questions liées au régime matrimonial, au divorce, à la représentation des mineurs dans les donations et les successions, aux donations antérieures et postérieures au départ, aux successions, à l'*exit tax*. Nous aborderons aussi de façon pratique les atouts des procurations notariées avec la possible comparaison à distance.

Rédaction : 3. Pour des personnes qui envisageraient de s'installer en France, quels sont les points d'attention pour une première arrivée ou pour un retour ?

Althémis : Cette transition va nécessiter plusieurs étapes. Il conviendra en premier lieu d'analyser ce qui a été prévu antérieurement, notamment l'anticipation successorale mise en place conformément au droit de l'ancienne résidence. Dans un deuxième temps, il faut vérifier si la fiscalité de l'État de départ pourrait continuer à s'appliquer, par exemple à travers l'existence d'un droit de suite. Enfin, arrive l'étape de la mise en place d'une stratégie successorale adaptée aux objectifs du client : protection du conjoint survivant et anticipation de la transmission. Cette planification doit intégrer le fait que les clients ont pu garder des liens d'extranéité avec le pays : par exemple ils sont toujours propriétaires de biens sur place, ou leurs enfants adultes résident toujours dans le pays quitté.

Un autre point essentiel est l'adaptation des outils utilisés à l'étranger et qui ne sont pas prévus par le droit français, et où dont le traitement fiscal est incertain. À titre d'exemple, on retiendra la société simple belge et le trust anglo-saxon.

Dans tous les cas, il est primordial d'alerter nos clients sur le fait qu'ils doivent consulter un notaire avant leur retour.

Pour aller plus loin

Les Rencontres internationales sont organisées en partenariat avec Lexunion.

Lexunion est un réseau international de spécialistes du droit et de la fiscalité, créé il y a plus de 20 ans entre partenaires étrangers, dont le groupe Althémis. Il regroupe plus de 2 000 experts fiscaux, notaires et avocats dans de nombreux pays d'Europe. Des correspondants aux États-Unis, au Moyen-Orient et en Asie sont également des partenaires actifs. La finalité du réseau est de permettre une coopération entre membres au service des clients de chacun. Concrètement, chaque membre de Lexunion peut faire appel à un autre dans un pays étranger, dès qu'il rencontre un dossier plurinationnel. Ce peut être par exemple pour se faire confirmer le droit et la fiscalité locale. Ou encore pour trouver en coopération la stratégie à la fois la mieux adaptée aux objectifs du client, et qui assure l'efficacité internationale des actions nationales déjà mises en place.

Pour en savoir plus : www.lexunion.com.

Propos recueillis par Claire Richert